

RELEVÉ DE CONCLUSION

PRESENTS:

Elus municipaux : Michel GENDREAU (Co-président élu), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal), Pascal DUFORSTEL (1^{er} Adjoint au Maire), Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire), Jean-Claude SUREAU (Adjoint au Maire) et Franck MICHEL (Adjoint au Maire).

Membres du conseil de quartier : Jeanine BARBOTIN (Co-présidente habitante), Bertrand FRIGOT (Co-président habitant), Gilles ALBERT, Christian Félix ARNAUD, Liliane BARATON, Michèle BEAUFORT, Grégory BELY, Christiane BERNIS, Ginette BONHOMME, Danielle BOISSON, Geneviève BONNEAU, Vanessa BRARD, Marie-Reine CHATAIGNON, Jérôme CLAVIER, Alain CLUZEAU, Bertrand DE BELLEVILLE, Françoise DEPLAGNE, Jean-Louis DORLET, Claudine DRIAN, Stéphanie DUPONT, François DUPUY, Jean-Gilles DUTROS, Colette ECOTIERE, Bernard FAOUE, Henriette FELON, Vincent FEUILLET, Philippe GUYONNET, Christophe HUMBERT, Brigitte JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAU, Patrick JUDE, Jacques KALBACH, Erwan LE GUERN, Aurélien MANSARD, Yannick MAUFRAS, Françoise MAYE, Catherine MOUCHARD, Michel MOYNARD, Philippe NAUDEAU, Jean-Pierre OUMAILIA, Jean-Michel PIERRE, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Geneviève SUBLAURIER, Yves SULLET, Jérôme TALON, Michel TISSANDIER, Mireille TREBUCQ, Jeanne d'Arc TRILLAUD, Marc VECHAMBRE, Jean-Marie WACK.

Excusés : Francine BOHIN, Alain BOHLER, Jean-Paul BOISSON, Monique BOULET, Philippe GENET, Anne-Marie GOURJAULT, Raymond HIMBER, Sandrine JOUHANIQUE, Gérard JOURDAIN, Odile LHUILLIER, Luis Manuel LOPES, Aline MACHERAS, Cécile MALFRAY, Sylvie MERCIER, Philippe MOREAU, Christophe VIGNERON.

Absents : Stéphane AMAT, Anne-Cécile BARBANCON, Dominique CARDINAL, Dominique CHASSAING, Patrice COCHEZ, Thomas CORGIER, Daniel COURANT, Magalie COURBES, Alain CRIGNON, Sylvie DAGUERRE, Michaël DAMPURE, Bertrand DARU, Francine DOUSSAIN-LETAILLEUR, Jean-Pierre FERRU, Charles FRAIZE, André FOURNIER, Sébastien GIORA, Amélie GOYER, Sylviane GRIGNON, Antoine GUIGNARD, Michel JARRAUD, Didier LEVASSEUR, Annie LUCIEN, Stéphane MIGNE, Jean-Philippe MOOG, Juliette MURRAY, Bruno PARIS, Sophie PELLETIER, Paul PELLETIER, Damien PETIT, Laëtitia QUINAULT, Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Catherine REYSSAT, Didier SABOURIN, Brigitte SACRE, Antoine TRELLU.

Agents municipaux : Laurence FAUCON (Directrice Vie participative), Bénédicte GABRIEL (assistante conseils de quartier).

Public : environ 120 personnes et 3 journalistes.

Ouverture de la séance à 20h10

Michel GENDREAU, co-président élu, ouvre la séance, remercie les conseillers, les élus et le public d'être présents et rappelle l'ordre du jour.

Jacques TAPIN précise que ce conseil de quartier va se dérouler en 2 temps :

- Premièrement, la parole sera donnée aux rapporteurs des commissions, qui travaillent régulièrement sur plusieurs sujets pour le Centre Ville et en rendent compte lors de chaque réunion du Conseil de quartier. Les commissions créées depuis octobre 2008 sont : Agenda 21 et développement durable, Lien social et citoyenneté, Place de l'enfant et des jeunes, Patrimoine, espaces publics, Grands travaux et déplacements.
- Deuxièmement, Olivier CONDAT, du Bureau d'Etudes CODRA, présentera le futur plan de circulation du Centre Ville, dont la piétonisation fait partie intégrante. Cette présentation sera suivie d'un débat.

Jacques TAPIN souhaite que ce temps fort qui va marquer le travail des élus se fasse dans une bonne qualité d'écoute et d'échanges et qu'un maximum de personnes puissent prendre la parole, afin que l'équipe municipale entende les avis divers.

Marc THEBAULT, en tant qu'élu de l'opposition et conseiller de quartier Centre Ville, fait la proposition d'inverser l'ordre du jour. Il indique que le point important et pour lequel les Niortais se sont déplacés à cette réunion réside dans la présentation du plan de circulation. Il regrette que le dossier n'ait pas encore été examiné par le Conseil Municipal. Enfin, il ajoute que l'objet de la réunion de ce soir ne consiste pas à exprimer son opposition ou son adhésion à la piétonisation mais de travailler sur les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

Jeannine BARBOTIN répond que cette proposition d'inversion d'ordre du jour est acceptée et que la réunion va donc débiter par la présentation du nouveau plan de circulation qui sera mis en place à partir du 27 juin prochain. L'annonce de cette date provoque de vives réactions dans l'audience, certains demandent pourquoi ils ont été invités si les décisions sont déjà prises. Ces mêmes personnes remettent en cause le processus de concertation de l'équipe municipale et déplorent un manque d'information.

Jacques TAPIN donne la parole à Olivier CONDAT en précisant qu'avant de débiter, il est important que tout le monde possède le même niveau d'information sur le dossier du plan de circulation et de la piétonisation.

Jean-Claude SUREAU précise que dans l'étude présentée ce soir, il existe encore des données modifiables, des éléments qui pourront être intégrés au travail du Bureau d'Etudes. Il rajoute que la concertation avec les commerçants du centre ville est déjà engagée depuis plusieurs mois et que les commerçants présents ne peuvent pas dire qu'ils découvrent cette information.

Jean-Claude SUREAU précise aussi que le Conseil de Quartier a été concerté sur cette étude.

Bertrand FRIGOT précise que le Conseil de Quartier Centre Ville n'a pas eu le temps matériel de travailler sur cette étude qui lui a été présentée le 3 avril soit il y a à peine 5 jours et fait remarquer que dans ce cas, on ne peut parler de concertation et encore moins de validation.

Jacques TAPIN répond que cette réunion du 3 avril constituait la phase de restitution d'une première réunion de concertation avec des conseillers de plusieurs commissions du centre ville et des représentants des 8 autres conseils de quartier de Niort. Cette première réunion a eu lieu le 18 février.

1/ Présentation du plan de circulation par Olivier CONDAT (Bureau d'études CODRA)

Le diaporama présenté par Olivier CONDAT est téléchargeable sur le site de la Ville à l'adresse : <http://www.vivre-a-niort.com/fr/niort-demain/centre-ville/index.html>

1/ La phase de diagnostic

Le Bureau d'Etudes CODRA a réalisé un diagnostic de la situation de Niort en matière de déplacements à proximité et au sein de l'hyper-centre, notamment par le biais d'une enquête effectuée au niveau des points d'entrée et de sortie du centre ville entre 7h30 et 9h30 du matin.

Les principaux enseignements du diagnostic sont les suivants :

- Le nombre d'entrées de véhicules dans le centre ville est très important entre 7h30 et 9h30.
- Ce sont autant de véhicules qui occupent, la journée, les places de stationnement du centre-ville (principalement des actifs).

- Il existe de nombreux mouvements parasites (véhicules qui ont transité par le centre ville sans s'y être arrêtés). Il s'agit d'itinéraires-bis pour les automobilistes sur leur trajet domicile-travail, afin d'éviter les engorgements de certaines rues. Le plan de circulation actuel rend aisée la traversée de l'hyper-centre.

2/ Les orientations et le scénario retenu

Les objectifs de la circulation automobile pour l'accès au centre ville :

- adapter le plan de circulation pour la desserte du centre ville (actifs, riverains et visiteurs).
- Accompagner le projet de piétonisation des axes rue Ricard et rue Victor Hugo.

Les moyens pour mettre en œuvre ces objectifs :

- mettre en place des principes de circulation en pétales, dits « à la strasbourgeoise »
- réviser la réglementation en matière de circulation (zones de circulation apaisée), mise à plat de la réglementation en terme de stationnement et de circulation.

Avec l'élargissement de la piétonisation à la Place du Temple, ce scénario permet le bouclage des rues piétonnes et le lien avec la place de la Brèche. Il dégage un potentiel intéressant de place conviviale et vivante dans la perspective d'une requalification des espaces publics.

Ce scénario s'inscrit en cohérence avec l'étude de redynamisation du centre ville qui préconise de créer les conditions d'élargissement du centre ville commercial et de garantir une lisibilité des cheminements dans la boucle commerciale.

Ce scénario répond également à la logique suivante « 100% des personnes qui viennent en centre ville sont piétons à un moment ».

3/ Etape 1 : Accompagnement de la piétonisation pour l'été 2009

Les premières adaptations de réglementation de la circulation consistent à mettre en cohérence les schémas directeurs de circulation et de stationnement.

Les 3 outils réglementaires en terme de circulation :

- l'aire piétonne (rues Ricard, Rue Victor Hugo, rue des Cordeliers, rue du Temple et place du Temple, une partie de la rue de l'Arsenal, entre la rue de la Comédie et la Place du Temple, ainsi que la portion basse de la rue Basse)
- la zone 30 (totalité de la colline Notre Dame, sauf tronçons inscrits en zone de rencontre).
- la zone de rencontre (sur la colline Notre Dame : rue de la Porte St Jean et rue St Jean, rue du Petit Banc et sur la colline Saint André : rue du Rempart). Le principe de cette nouvelle réglementation consiste à donner la priorité aux piétons, qui n'ont pas obligation de circuler sur les trottoirs. Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les 2 sens, la limitation de la vitesse des véhicules motorisés est de 20 km/h et le stationnement des véhicules est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet.

La mise en œuvre de la piétonisation est anticipée par la mise en place des premières boucles d'entrées/sorties du centre-ville (qui impliquent quelques changements de sens de circulation). Dès le premier jour de la piétonisation, une navette gratuite desservira l'hyper-centre ainsi que les parkings situés à proximité. Cette navette circulera essentiellement sur l'aire à dominante piétonne, toutes les 10 minutes, de 7h20 à 19h40, du lundi au samedi (le relais sera pris par la ligne 8 le dimanche).

Jean-Claude SUREAU fait référence à l'étude en cours sur la redynamisation commerciale du Centre Ville, confiée au Cabinet d'Etudes AID. Cette étude amène à des préconisations en cohérence avec les conclusions du bureau d'Etudes CODRA sur le plan de circulation :

- D'abord le Centre ville de Niort souffre d'un problème de structuration en terme de zone commerciale : les chalands ne peuvent pas circuler sur cette zone sur un format de boucle. C'est la raison pour laquelle la piétonisation de la Place du Temple a été retenue.
- Ensuite, il existe très peu de surfaces commerciales disponibles dans l'hyper-centre, le taux de vacance des locaux commerciaux est très faible.
- Enfin, le chiffre d'affaires de la zone de chalandise de l'hyper-centre atteint 10% du chiffre d'affaires commercial l'agglomération niortaise, tous types de commerces confondus, alors que la moyenne nationale tourne autour de 15-17% dans les agglomérations équivalentes.

Le projet de piétonisation est donc un outil de mise en œuvre de la politique de redynamisation du centre ville. Dans le même ordre d'idée, la rue Baugier pourra devenir une zone de rencontre, elle correspond effectivement à une demande des commerçants, en grande majorité restaurateurs et tenanciers de bars.

Olivier CONDAT reprend sa présentation par la présentation du nouveau schéma directeur de stationnement qui consiste à :

- déterminer les types de stationnement par zone, afin de permettre un meilleur turn-over sur l'hyper-centre et à proximité
- remplir dans de meilleures proportions les parkings en ouvrage du centre ville sous forme d'abonnement pour les riverains et/ou actifs du centre ville.

4/ Etape 2 : Poursuite de la mise en œuvre de la piétonisation en 2010

Olivier CONDAT explique les raisons de la mise en place du projet par étapes. L'ensemble des accessibilités ne peut être envisagé dès le premier jour de la piétonisation pour des raisons essentiellement techniques. Les 2 étapes présentées ce soir sont elles-mêmes divisées en plusieurs sous-étapes, afin de prendre en compte les détails, les précisions, voir certains points au cas par cas. Par exemple, l'aire à dominante piétonne sera utilisée par des véhicules pour des usages spécifiques (livraisons, véhicules de secours, riverains,...)

La dernière étape du plan de circulation s'organisera de la manière suivante :

- extension de l'aire piétonne jusqu'à la place du Donjon,
- « zone 30 », poursuite des aménagements zone 30 (sur l'ensemble de la colline St André (hors zones de rencontre), au Nord de la Sèvre niortaise, à l'ouest de la place de la Brèche, à l'est de l'av. Alsace Lorraine)
- zone de rencontre, sur la colline Notre Dame (rue Mellaise, rue de la Cure (portion), abords de l'école Jules Ferry, rue Baugier)

Suite à cette présentation, le public et les conseillers de quartier sont invités à poser des questions, apporter leurs remarques, témoignages. Voici une synthèse des questions posées et des réponses apportées.

*** Une question partagée par une partie de l'assemblée : qu'est-ce qui motive le choix de la date de lancement de la piétonisation, le samedi 27 juin prochain ?**

Amaury BREUILLE répond que selon les avis, cette date sera considérée comme trop hâtive pour certains, trop tardive pour d'autres. Elle marque l'anniversaire des samedis piétonniers, lancés le 21 juin 2008, le lancement des soldes, elle sera également accompagnée de festivités...

L'équipe municipale n'a pas souhaité lancer le projet avant le 27 juin, en vue de mettre en place la concertation et pour se donner le temps de maîtriser encore quelques éléments techniques.

Amaury BREUILLE fait part de son étonnement concernant le manque d'information des Niortais sur le projet de piétonisation qui est reproché ce soir globalement. Il s'agit de la mise en œuvre d'un des points du programme électoral de l'équipe municipale qui travaille avec les commerçants de l'hyper-centre sur le sujet. De plus, concernant les riverains, une première démarche de communication a été réalisée par le biais d'une enquête sur le stationnement et les déplacements urbains dans le centre ville (la ville a comptabilisé 15% de retour sur cette enquête).

*** Questions / remarques sur le plan de circulation :**

- Un problème d'accès en entrée mais surtout en sortie de la Colline St André est soulevé par la plupart des riverains. - Pourquoi ce plan coupe-t-il la ville en 2, de part et d'autres de l'aire piétonne ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : L'équipe municipale va étudier au cas par cas les requêtes, les demandes, les incohérences évoquées par les riverains.

Franck MICHEL ajoute que le plan de circulation, tel qui a été conçu, a traité les 2 collines de la ville autour du futur secteur piétonnier (St André et Notre Dame) comme des espaces de résidences. C'est la raison pour laquelle la circulation automobile y est moins aisée, étant donné que cet espace n'est pas prévu pour le transit de véhicules, mais seulement pour des accès aux riverains.

- Une étude du Plan de circulation avait été réalisée en 2002, pourquoi n'a-t-elle pas été exploitée au lieu de faire à nouveau appel à un bureau d'études ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : Cette étude a été utilisée par le CODRA, mais il ne s'agissait que d'un diagnostic, elle ne comportait aucune préconisation, contrairement à l'étude de CODRA.

- Le projet tient-il compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : Dans la mise en place du plan de circulation, 12 chaînes d'accessibilité sont prévues et la navette du cœur de ville est entièrement accessible.

- Pourquoi avoir implanté une piste cyclable sur la rue du 24 février, voie structurante pour le transit des voitures, alors que les rues Mellaise ou du Petit Banc sont plus adaptées à la circulation des vélos ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : L'implantation d'une bande cyclable sur cette rue répond à un réel besoin de mise en sécurité des cyclistes qui empruntent cette voie.

- Les véhicules qui empruntent les rues Ricard et Victor Hugo vont obligatoirement se reporter sur les rues du 24 février et de la Gare, qui sont déjà très encombrées.

Réponse d'Amaury BREUILLE et d'Olivier CONDAT du CODRA : Avec le principe de la circulation en pétales, les déplacements de transit qui traversent le centre ville et mis en lumière dans le diagnostic du bureau CODRA seront évités et normalement amoindris.

Il ne faut pas raisonner sur le plan de circulation avec un nombre de véhicules constants. A priori, les contraintes de déplacements imposées par la fermeture de l'aire piétonne et le changement de sens de certaines rues vont avoir un impact sur l'utilisation de la voiture en centre ville. Le plan de circulation est aussi l'occasion d'influer sur les comportements et de les faire évoluer.

- Comment fait-on respecter les zones de circulation apaisée à 30km/h et à 20km/h (zones de rencontre) ?

Réponse d'Olivier CONDAT du CODRA : ces zones devront faire l'objet d'un réaménagement spécifique pour imposer les limitations de vitesse aux véhicules motorisés.

- Pourquoi ne pas avoir terminé le Plan de Déplacement Urbain (PDU) avant de lancer ce projet ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : la piétonisation du centre ville de Niort est une des 40 actions dont la mise en œuvre du PDU s'étale sur une dizaine d'années.

*** Questions / remarques sur l'aire piétonne :**

- Il est demandé des informations sur l'accès réglementé à l'aire piétonne (riverains, commerçants et livraisons, véhicules prioritaires,...)

L'équipe municipale répond que la réglementation, en terme de dérogations ou d'accès spécifiques,... est en cours d'élaboration et que toutes les requêtes, demandes doivent remonter auprès des services.

- Il existe des besoins d'accès spécifiques pour la Place du Temple (accès riverains, accès à l'hôtel de l'hyper-centre, accès des livreurs pour commerçants et professions libérales, cabinets médicaux,...)

Réponse de Jean-Claude SUREAU : Concernant la Place du Temple, l'équipe municipale est consciente des besoins spécifiques et des obligations d'accès à des parkings privés, à des commerces pour les livraisons,... Tous ces besoins seront pris en compte et traités. Il est important de repenser le fléchage des établissements avec un balisage nécessaire et suffisant.

Amaury BREUILLE ajoute que dans un premier temps, il n'y aura pas de bornage, l'équipe municipale compte sur le civisme des Niortais.

- Avant de mettre en place la piétonisation, peut-être aurait-il été plus judicieux de réaménager la future aire piétonne, qui aurait donné aux piétons l'envie de s'approprier cette nouvelle zone.

Réponse de Pascal DUFORSTEL : L'équipe municipale a fait le choix de commencer par le geste politique (mise en place de la piétonisation) pour ensuite, travailler en commun avec les Niortais sur l'aménagement.

Amaury BREUILLE ajoute qu'il a été décidé de piétonner, de vivre ce nouvel espace et de réfléchir ensemble à la manière de l'aménager, de construire cet espace ensemble.

*** Questions / remarques sur le stationnement :**

- La présentation du plan de circulation n'a pas indiqué de manière précise comment on change le schéma directeur de stationnement ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : Il s'agit d'améliorer la rotation du stationnement des clients en travaillant sur la tarification, en incitant les riverains et actifs à utiliser les parkings en ouvrage (dont certains ont des taux de remplissage très faible pour des coûts d'entretien relativement importants).

- La piétonisation implique la suppression d'un certain nombre de places de parking, sont-elle reportées ailleurs ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : il existe à Niort une « sur-offre » en terme de stationnement de véhicules, quand on la compare à des villes de taille équivalente. Dans le projet du plan de circulation, il est également intégré la mise en place du jalonnement dynamique qui permettra d'orienter les automobilistes vers les parkings en ouvrage où il reste des places de stationnement.

- Les problèmes de stationnement qui existent déjà en Centre ville vont être amplifiés par le nouveau plan de circulation. Il serait judicieux de travailler sur les transports en commun, les rendre plus réguliers et plus efficaces avant de lancer un nouveau plan de circulation.

- Pourquoi ne pas remettre en service le parking sauvage de Tartifume pendant la période des travaux de la Brèche ?

La programmation des travaux sur ce site prévoit la phase de dépollution du site pour l'année 2009, puis les travaux en 2010.

*** Questions / remarques sur la redynamisation commerciale du Centre ville :**

- Certains commerçants posent la question de l'intérêt de la piétonisation (qui rend plus difficile l'accès des clients aux commerces) dans une période où le commerce est déjà mis à mal par d'autres facteurs. La plupart des commerçants de l'aire piétonne des samedis piétonniers affirment avoir vu leur chiffre d'affaires chuter depuis leur mise en place.

- En quoi la mise en place de ce nouveau plan de circulation va permettre la redynamisation du Centre ville ?

- Avant de lancer cette piétonisation, il manque à la ville de Niort un schéma urbain commercial et un plan de déplacement urbain.

- La ville a-t-elle élaboré son schéma urbain commercial, première phase indispensable avant la piétonisation ?

Réponse de Franck MICHEL : La redynamisation du centre ville passe également par une réflexion conjointe autour du logement et de l'habitat. Dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat) lancée sur le centre ville, l'objectif de la ville est d'inciter les propriétaires à réhabiliter leurs logements en vue de les louer à nouveau, notamment sur l'aire piétonne où un grand nombre de logements vacants au-dessus des commerces sont délabrés (50% des logements au-dessus des commerces sont vacants et inhabitables actuellement).

L'équipe municipale prévoit dans le cadre de la piétonisation un réaménagement de l'espace public. Toutefois, l'équipe municipale estime que les efforts pour aboutir à la redynamisation ne doivent pas venir exclusivement de la collectivité. La ville de Niort attend des commerçants et propriétaires des bâtiments de cette aire piétonne qu'ils participent à l'attractivité cet espace, par le biais de l'amélioration de l'habitat. Le cas échéant, la ville agira au nom de l'intérêt général, par des arrêtés de périls et une déclaration d'utilité publique et se substituera aux propriétaires pour rendre au centre ville de Niort son attractivité sur le plan de la réhabilitation du bâti. Franck MICHEL évoque notamment le passage du Donjon.

*** Autres questions / remarques :**

- Pourquoi ne pas avoir attendu de terminer la Place de la Brèche (et de l'entretenir, notamment le haut de la Brèche) avant de lancer d'autres projets ?

- Les navettes du cœur de ville vont circuler grâce à quel type de carburant ?

Réponse d'Amaury BREUILLE : Ces navettes louées sont thermiques et respectent les règles anti-pollution ; pour le moment il n'existe pas de navettes électriques avec des capacités de batteries suffisantes.

- La piétonisation du centre ville est une expérience de nombreuses villes de France ou au-delà (Exemples cités : Bordeaux, Angers, Metz, Florence, Compiègne, Dijon, Saint-Brieuc, Colmar, Senlis,...)

- La mise en place de ce projet est l'occasion de faire changer les comportements de déplacements des Niortais. Pourquoi ne pas circuler à pied ou en vélo ou par le biais d'autres modes de transport ?

- Il est évoqué le problème de la collecte des déchets dans l'hyper-centre.

- Globalement, une partie des commerçants de l'hyper-centre font part de leur inquiétude quant à leur avenir commercial sur le centre ville de Niort.

Pascal DUFORSTEL indique que l'équipe municipale accepte les invitations futures pour travailler sur le projet en matière d'aménagement des espaces publics des zones piétonnées.

Jacques TAPIN conclut la réunion en indiquant que la concertation est le rôle principal des conseils de quartier. Les prochaines étapes, pour continuer à faire vivre la concertation, sont les suivantes :

1/ l'organisation d'une réunion de proximité pour étudier des points précis (notamment concernant la Colline St André)

2/ la mise en place de groupes de concertation ouverte sur l'aménagement de la rue Ricard, des Places Victor Hugo, du Temple et de la Brèche.

3/ l'accompagnement spécifiques sur les questions et inquiétudes plus personnelles.

4/ la mise en œuvre de la piétonisation aura besoin d'être évaluée, afin d'identifier les réussites et les échecs.

Les co-présidents remercient les conseillers et le public pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à minuit.